



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2023-367

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
CATÉGORIES A, B ET C -
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT
-
MODIFICATION

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L.261-2 du Code Général de la Fonction publique ;

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 1989 portant création de Commissions Administratives Paritaires communes à la Ville de Niort et à son Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A et C ;

ARRÊTE

Art. 1 – Composition de la C.A.P. – catégorie A

Art. 1.1 – sont désignés représentants de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Administrative Paritaire pour les fonctionnaires de Catégorie A :

| DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
|---------------------|---------------------|
| Gérard LEFÈVRE | Jeanine BARBOTIN |
| Sophie BOUITRIT | Elmano MARTINS |
| Aurore NADAL | Philippe TERRASSIN |

Art. 1.2 – Président de la C.A.P. – catégorie A

Madame Anne-Lydie LARRIBAU est désignée pour représenter Monsieur le Maire, Président de droit.

Art. 2 – Composition de la C.A.P. – catégorie B

Art. 2.1 – sont désignés représentants de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Administrative Paritaire pour les fonctionnaires de Catégorie B :

| DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
|------------------------|---------------------|
| Marie-Paule MILLASSEAU | Dominique SIX |
| Nicolas VIDEAU | Lydia ZANATTA |
| Christelle CHASSAGNE | Valérie VOLLAND |

Art. 2.2 - Président de la C.A.P. – catégorie B

Madame Anne-Lydie LARRIBAU est désignée pour représenter Monsieur le Maire, Président de droit.

Art. 3 - Composition de la C.A.P. – catégorie C

Art. 3.1 – sont désignés représentants de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Administrative Paritaire pour les fonctionnaires de Catégorie C :

| DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
|----------------------------|----------------------------|
| Yvonne VACKER | Romain DUPEYROU |
| Lucien-Jean LAHOUSSE | Guillaume JUIN |
| Aurore NADAL | Éric PERSAIS |
| Karl BRETEAU | Sophie BOUTRIT |
| Marie-Paule MILLASSEAU | Ségolène BARDET |
| Florence VILLES | François GUYON |

Art. 3.2 - Président de la C.A.P. – catégorie C

Madame Anne-Lydie LARRIBAU est désignée pour représenter Monsieur le Maire, Président de droit.

Art. 4 – Les présentes désignations prennent effet dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales. L'arrêté en date du 9 janvier 2023 est abrogé à la même date.

Art. 5 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 30/10/2023

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ